

État des lieux

LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES



REGROUPEMENT
DE F E M M E S
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Table des matières

Introduction	1
Mise en contexte	2
Le contexte régional	3
Les violences envers les femmes	5
La violence conjugale	8
Les initiatives régionales permettant d'enrayer les violences envers les femmes en Abitibi-Témiscamingue	13
Conclusion	16
Recommandations	17
Références	20
Crédits	3 ^e page de couverture



Introduction

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est heureux de présenter cet état des lieux. À la demande du Secrétariat à la condition féminine et s'inscrivant dans une démarche nationale, ce document, sans être exhaustif, se veut un outil servant à documenter certains aspects entourant la vie des femmes de la région.

Les organismes membres du Regroupement ont identifié l'enjeu des violences envers les femmes comme une préoccupation majeure. Malgré tous les efforts de prévention et de défense de droits déployés au cours des dernières années, les problématiques de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel demeurent très présentes.

Actuellement en Abitibi-Témiscamingue, seulement quatre maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants sont implantées. Depuis environ cinq ans, des démarches sont en cours afin de développer une maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence dans la MRC d'Abitibi-Ouest afin de mieux répondre aux demandes d'aide en provenance de ce secteur de la région. Trois centres de femmes accompagnent de nombreuses femmes qui vivent de multiples violences, que ce soit dans un contexte conjugal, familial ou autres. Il est à noter que depuis quelques années, un centre de femmes est actuellement en développement dans le secteur d'Abitibi. Quant à eux, les cinq centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de notre région font face à une augmentation des demandes d'aide et d'activités de sensibilisation à laquelle ils peinent à répondre, faute de ressources financières et humaines.

À partir des données statistiques régionales, nous présenterons une analyse de chacun des thèmes choisis. Nous tenterons de mettre en lumière les particularités de la région par rapport à l'ensemble du Québec. Au terme de cette analyse, des recommandations seront émises en vue de favoriser l'amélioration des conditions de vie des femmes de notre territoire afin d'être en mesure de mieux prévenir les violences et de soutenir davantage celles qui les vivent.

Ce portrait ne saurait être complet sans aborder la situation des femmes autochtones de la région. Bien qu'animées d'une volonté de documenter leur réalité, nous avons été confrontées aux limites de notre expertise et à la difficulté de répertorier un nombre suffisant de données. En ce sens et compte tenu de leur forte présence sur le territoire, la situation des femmes autochtones devrait faire l'objet d'un état des lieux spécifique avec l'apport de partenaires spécialisés sur cette question.



Mise en contexte

Le *Rapport de situation mondiale sur la violence et la santé*, publié en 2014 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), renforce l'appel à l'action internationale afin de prévenir la violence sous toutes ses formes. Ce texte recommande de constituer une base de données scientifique sur les facteurs de risque et de protection dans le but de mettre en place une « prévention et une riposte efficaces ». En outre, la mise à jour des données sur l'ampleur, l'évolution du phénomène et ses conséquences sur la santé est nécessaire à l'atteinte de résultats durables¹.

Plus de 30 ans après l'adoption, en 1986, de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* par le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Justice, il appert que la pertinence de l'affirmation du caractère criminel de la violence conjugale demeure. Peu importent les circonstances, les conduites violentes entre partenaires intimes demeurent inacceptables en tout temps et peuvent, dans plusieurs cas, constituer des infractions criminelles². Malheureusement, la responsabilisation des agresseurs et la sensibilisation de la population à ce constat demeurent d'actualité.

L'État des lieux a été réalisé au moment de la pandémie de COVID-19. Les intervenantes du milieu ont noté une hausse de la détresse psychologique des femmes entraînée par l'isolement. Les problèmes financiers, les pertes d'emploi, la peur de tomber malade, les responsabilités familiales reliées aux enfants en confinement et la charge mentale augmentent le stress vécu à la maison. Dans les secteurs ruraux, les femmes ont moins d'accès aux services de télécommunications. Des femmes victimes de violence ont mis fin à leur cheminement à cause de ces charges accrues. La peur de la contagion en a empêché plusieurs d'avoir recours aux services d'hébergement. De manière générale, le confinement et l'isolement ont rendu plus difficile l'accès aux services d'aide pour les femmes et les adolescentes. À cet effet, les organismes ont adapté leurs services à cette nouvelle réalité pour faciliter davantage les liens avec elles.

¹ https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/world_report/en/full_fr.pdf

² https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/multimedia/PB01670FR_violenceConjugale2017H00F00.pdf



Le contexte régional

L'Abitibi-Témiscamingue constitue un vaste territoire sur lequel on trouve 1,74 % de la population du Québec en 2019 (147 542 habitants). La population rurale représente 47,5 % de la population de la région, soit plus de 2,5 fois plus que la moyenne de l'ensemble du Québec (18,5 %). Alors que les liens sociaux aident à se sortir d'une situation difficile, la dispersion de la population isole bien des Témiscabitiennes. La majorité des communautés Anishinabeg du Québec sont situées dans la région. En 2018, selon les registres du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada³, cette Première Nation forme 5,5 % de la population régionale. La part de la population autochtone correspond à 4,4 % de la population de la MRC d'Abitibi, 6,3 % de la MRC de la Vallée-de-l'Or et 27,5 % de la MRC de Témiscamingue. Ainsi, malgré la population immigrante peu nombreuse, les enjeux sur le racisme n'épargnent pas la région.

La faible scolarisation affecte plus fortement la population témiscabitiennne que dans l'ensemble du Québec. Le marché du travail de la région repose largement sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles. Ces facteurs influencent inévitablement les choix de carrière des femmes. Or, selon l'état des lieux *Autonomie économique des femmes*, dans les secteurs d'industrie primaire et secondaire : « En 2016, on constate que la part de féminité (...) n'est que de 9,1 % et que les femmes occupent principalement (89,1 %) les emplois dans le secteur tertiaire »⁴. Selon le dernier recensement⁵, dans la région, le revenu après impôt des femmes n'atteint que 66 % de celui des hommes, alors que le revenu correspondant de l'ensemble des Québécoises correspond à 79 % du revenu masculin. Les femmes subissent par

³ Population indienne inscrite selon le sexe et la MRC, région de l'Abitibi-Témiscamingue, 2018. <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1568925429693/1568925921182#dt1002> Site consulté le 13 octobre 2020.

⁴ Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. État des lieux : Autonomie économique des femmes. 2020. Page 15.

⁵ Statistique Canada. 2017. *Abitibi-Témiscamingue [Région économique], Québec et Québec [Province] (tableau). Profil du recensement*, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 29 novembre 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/profil/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 15 octobre 2020).

conséquent une iniquité de revenu plus importante dans la région que dans l'ensemble du Québec. La proportion de femmes dans les tranches de revenu les plus faibles est aussi plus marquée dans la région. En outre, les femmes de la région ont plus souvent des enfants que dans l'ensemble du Québec. Leur taux de fécondité, soit 1,96 en 2019, les classe au deuxième rang des régions du Québec (1,58 en 2019)⁶. Ces inégalités de fait entraînent des conséquences plus importantes en cas de rupture.

⁶ <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol24-no4.pdf>
consulté le 2020/08/20



Les violences envers les femmes

Les données sur la criminalité sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Depuis 1979, le ministère de la Sécurité publique est responsable de la banque de données DUC (Déclaration uniforme de la criminalité) pour l'ensemble du Québec. Ces données excluent les infractions déclarées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et par certains corps de police autochtones. Les délits doivent avoir fait l'objet d'un signalement à la police et avoir été jugés fondés après enquête policière. Les chiffres ne comprennent donc pas les victimes qui n'ont pas porté plainte. Les mouvements sociaux de dénonciations peuvent ainsi contribuer à augmenter les statistiques. Ces données administratives sont exprimées en taux pour 100 000. Dans une région comme l'Abitibi-Témiscamingue, où la population est faible, il faut interpréter les variations avec prudence, puisqu'elles peuvent correspondre à un changement de peu de personnes, en particulier dans les MRC les moins peuplées.

La violence conjugale comprend les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal, soit principalement les voies de fait (violence physique), mais aussi les menaces, le harcèlement criminel, l'enlèvement, l'agression sexuelle, etc.

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. (Référence : Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, 1995).

Les infractions sexuelles comprennent les agressions sexuelles ainsi que d'autres infractions d'ordre sexuel telles que l'exploitation sexuelle, le voyeurisme et l'inceste.

Elle peut prendre différentes formes, par exemple : des contacts sexuels, comme des attouchements, une fellation, de la masturbation ou une pénétration, du harcèlement sexuel, du voyeurisme. Ces agressions peuvent être accompagnées, par exemple, de chantage, d'intimidation, de violence verbale, physique ou psychologique. (Référence : Gouvernement du Québec, tiré du site du ministère de la Justice).

TABLEAU 1

VICTIMES D'INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE SELON LE TYPE D'INFRACTION ET LE SEXE
POUR LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC
MOYENNE DE 2014 À 2017

TYPE D'INFRACTION	FEMMES				HOMMES			
	Abitibi-Témiscamingue Nombre	Taux sur 100 000	Ensemble du Québec Nombre	Taux sur 100 000	Abitibi-Témiscamingue Nombre	Taux sur 100 000	Ensemble du Québec Nombre	Taux sur 100 000
Meurtre et tentative de meurtre	3	3,5 =	75	1,8	2	2,3 =	183	4,5
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	559	771,7 +	19 004	460,8	646	860,1 +	20 210	494,4
Agression sexuelle	159	219,7 +	5 158	125,0	19	25,0 =	869	21,3
Séquestration et enlèvement	40	54,9 +	1 049	25,4	9	11,3 =	330	8,1
Harcèlement criminel et menaces	281	388,3 +	9 652	234,0	286	380,8 +	8 411	205,8
Appels téléphoniques indécents ou harcelants et intimidation	30	41,8 =	857	20,8	17	22,0 =	582	14,2
Autres	17	23,8 =	1 698	41,2	43	57,2 =	3 390	82,9
TOTAL	1 088	1 503,8 +	37 492	909,0	1 021	1 358,7 +	33 975	831,1

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2. 2020/06/18

- Situation moins défavorable que l'ensemble du Québec
- + Situation plus défavorable que l'ensemble du Québec
- = Situation touchant un nombre peu significativement différent de celui de l'ensemble du Québec compte tenu de la population

Selon la moyenne de 2014 à 2017, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'infractions contre la personne, tant en Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec. Aussi, le taux de victimes de la région est supérieur à celui de l'ensemble du Québec tant chez les femmes que chez les hommes. Les voies de fait arrivent en tête du type d'infractions dont sont victimes les femmes et les hommes. Dans la région, ce type d'infraction touche davantage d'hommes que de femmes, contrairement à l'ensemble du Québec. Il est à noter que ces données sont générales et ne spécifient pas si ces infractions ont eu lieu en contexte conjugal.

TABLEAU 2
VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE SEXE ET L'ÂGE
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC
MOYENNE DE 2014 À 2017

	Nombre moyen	Taux moyen sur 100 000	% du total des victimes
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE			
Femmes jeunes	113	798,6 +	63,7
Femmes adultes	46	78,6 =	25,7
Hommes jeunes	15	99,4 =	8,3
Hommes adultes	4	6,7 =	2,3
ENSEMBLE DU QUÉBEC			
Femmes jeunes	3 099	412,1	51,4
Femmes adultes	2 059	61,0	34,2
Hommes jeunes	688	87,8	11,4
Hommes adultes	181	5,5	3,0

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2. 2020/10/19

+ Situation plus défavorable que l'ensemble du Québec

= Situation touchant un nombre peu significativement différent de celui de l'ensemble du Québec compte tenu de la population

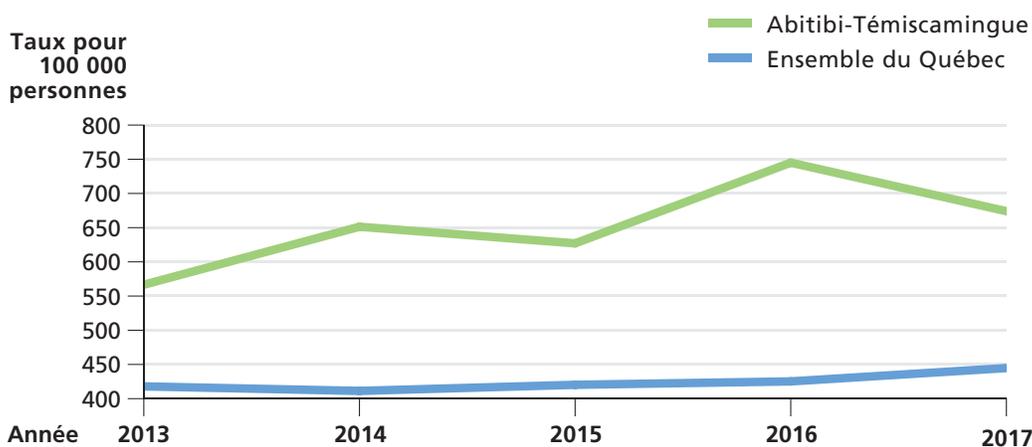
Les agressions sexuelles de même que les séquestrations et les enlèvements touchent très majoritairement les femmes. Les Témiscabitiennes sont aussi plus souvent victimes d'agressions sexuelles que dans l'ensemble du Québec. Les taux selon le groupe d'âge démontrent que les jeunes femmes sont de loin plus souvent victimes d'agressions sexuelles que dans l'ensemble du Québec. Le taux moyen de victimes des jeunes femmes de la région correspond à près du double de celui de l'ensemble du Québec. La population de la région a été épargnée par les meurtres et les tentatives de meurtre en 2017. Par contre, de 2014 à 2017, plusieurs de ces délits ont eu lieu, touchant tant les femmes que les hommes.

La violence conjugale

Les statistiques de la banque de données DUC (Déclaration uniforme de la criminalité) rapportent les actes de violence en contexte conjugal en compilant les infractions commises par un partenaire intime (conjoint, ex-conjoint, ami intime ou ex-ami intime de la victime) sur les victimes de 12 ans et plus. Rappelons que ces chiffres concernent uniquement les personnes qui ont porté plainte et dont la plainte a été jugée fondée. Par exemple, en 2019, dans les maisons d'hébergement de la région, environ trois femmes sur quatre n'ont pas porté plainte à la police au moment de leur séjour.

Dans la région, le taux de femmes victimes de violence conjugale s'inscrit en augmentation dans la région de 2013 à 2017, prenant quelque 100 points pour 100 000 pendant l'intervalle. Si ces variations peuvent découler des changements dans le taux de plaintes, ils n'en démontrent pas moins la persistance du problème.

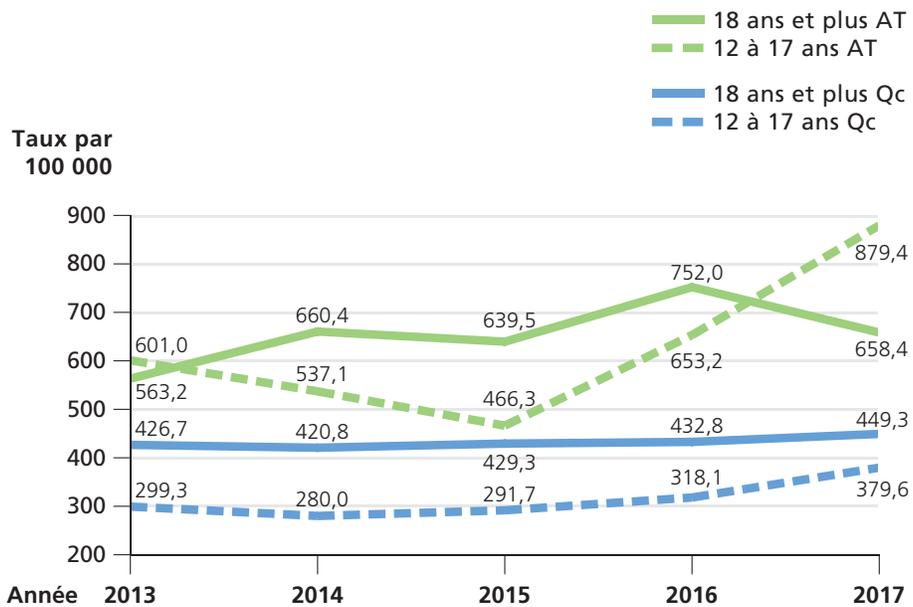
GRAPHIQUE 1
FEMMES VICTIMES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL DE 2013 À 2017
RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC



SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2. 2020/06/18

Souvent, les statistiques sur la violence conjugale ne sont pas différenciées selon le sexe. Cet amalgame dissimule l'importance du problème chez les femmes alors qu'il l'amplifie chez les hommes. En effet, le tableau 3 montre que la violence conjugale touche trois fois plus de femmes que d'hommes. Cet écart se manifeste tant dans la région et ses MRC que dans l'ensemble du Québec. En 2017, l'écart du taux de jeunes Témiscabitiennes victimes d'infractions dans un contexte conjugal par rapport à l'ensemble du Québec semble inquiétant. Si les données sont très sensibles à la petite population dans la région, il n'en reste pas moins que dans l'ensemble du Québec, le taux de jeunes femmes victimes augmente depuis 2014, hausse qui se manifeste aussi dans la région en 2016 et en 2017.

GRAPHIQUE 2
TAUX PAR 100 000 FEMMES VICTIMES D'INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE EN CONTEXTE CONJUGAL SELON LE GROUPE D'ÂGE RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC 2013 À 2017



SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2, 2020/09/01

TABLEAU 3
VICTIMES D'INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE EN CONTEXTE CONJUGAL
SELON LE SEXE, 2014 À 2017, RÉGION ET MRC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ET ENSEMBLE DU QUÉBEC

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	Moyenne annuelle	Taux sur 100 000	Moyenne annuelle	Taux sur 100 000	Moyenne annuelle	Taux sur 100 000
MRC Abitibi	70	661,6 +	23	206,1 =	92	429,9 +
MRC Abitibi-Ouest	48	553,2 =	16	175,5 =	65	358,7 =
MRC La Vallée-de-l'Or	173	942,9 +	54	281,9 +	227	605,0 +
MRC Rouyn-Noranda	83	456,0 =	23	120,8 =	106	286,7 =
MRC Témiscamingue	49	711,4 =	15	214,4 =	64	458,3 +
Abitibi-Témiscamingue	423	674,3 +	131	200,5 +	553	433,0 +
Ensemble du Québec	15 365	425,4	4 412	124,1	19 777	276,0

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2. 2020/06/18

+ Situation plus défavorable que l'ensemble du Québec

= Situation touchant un nombre peu significativement différent de celui de l'ensemble du Québec compte tenu de la population

La région se classe nettement au-dessus de l'ensemble du Québec pour ses moyennes annuelles de victimes d'infractions contre la personne dans un contexte conjugal, tant chez les femmes que chez les hommes. Cependant, l'incidence ne suit pas une répartition homogène selon les MRC. Le taux de la Vallée-de-l'Or surpasse de loin la moyenne québécoise, différence plus marquée en proportion de la population chez les femmes. Chez celles de la MRC d'Abitibi, le taux moyen annuel dépasse aussi significativement celui de l'ensemble du Québec. Dans les MRC d'Abitibi-Ouest et de Témiscamingue, l'écart par rapport à l'ensemble du Québec correspond à un petit nombre de personnes, de sorte que les taux donnent une image amplifiée des écarts. Enfin, dans la MRC de Rouyn-Noranda, les taux suivent de près ceux de l'ensemble du Québec.

TABLEAU 4
VICTIMES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES
VICTIMES D'INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE, MOYENNE DE 2014 À 2017,
MRC ET RÉGION D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC

	FEMMES			HOMMES		
	Moyenne 2014 à 2017		%	Moyenne 2014 à 2017		%
	Contexte conjugal	Infractions contre la personne	Part contexte conjugal / victimes infractions contre la personne	Contexte conjugal	Infractions contre la personne	Part contexte conjugal / victimes infractions contre la personne
MRC Abitibi	70	162	43,1	23	146	15,4
MRC Abitibi-Ouest	48	131	37,0	16	130	12,5
MRC La Vallée-de-l'Or	173	448	38,5	54	454	11,9
MRC Rouyn-Noranda	83	233	35,7	23	194	11,6
MRC Témiscamingue	49	115	42,5	15	97	15,8
Abitibi-Témiscamingue	423	1 088	38,8	131	1 021	12,8
Ensemble du Québec	15 365	37 492	41,0	4 412	33 975	13,0

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2. 2020/06/18

TABLEAU 5
VICTIMES DANS UN CONTEXTE CONJUGAL EN 2017 SELON LE TYPE D'INFRACTION,
RÉGION D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC

Type d'infraction	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE		ENSEMBLE DU QUÉBEC	
	Nombre	Taux sur 100 000	Nombre	Taux sur 100 000
Meurtre et tentative de meurtre	—	—	35	1,0
Agression sexuelle (niveaux 1 à 3)	39	62,3	882	24,2
Voies de fait (niveaux 1 à 3)	213	340,2	10 389	285,3
Séquestration et enlèvement	45	71,9	706	19,4
Harcèlement criminel et menaces	121	193,3	3 977	109,2
Appels téléphoniques indécents ou harcelants et intimidation	—	—	207	5,7
Total	422	674,1	16 196	444,7

SOURCE : Ministère de la Sécurité publique, Programme DUC 2.2. 2020/06/18

Compte tenu de la population, les données régionales ne sont pas disponibles pour certains types d'infractions. Les voies de fait constituent la plus fréquente, alors que le harcèlement criminel et les menaces se classent au deuxième rang. En 2017, tous les types d'infractions contre la personne dans un contexte conjugal pour lesquels les données sont disponibles dans la région affichent un taux supérieur à l'ensemble du Québec.

La trousse *Média sur la violence conjugale* publiée par l'Institut national de santé publique souligne que « Au Canada, entre 2004 et 2014, parmi les victimes de violence physique ou sexuelle, davantage de femmes que d'hommes ont rapporté des incidents de violence conjugale grave. Ces différences entre les hommes et les femmes sont significatives et demeurent dans le temps. »⁷. L'institut ajoute des exemples manifestes de plus grande prévalence de violence envers les femmes tirés de l'*Enquête sociale générale*⁸. En 2009, les victimes féminines de violence conjugale étaient 6,5 fois plus susceptibles que les victimes masculines de craindre pour leur vie (33 % contre 5 %). En 2014, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes (34 % des femmes et 16 % des hommes) de rapporter les formes les plus graves de violence (avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées, menacées avec une arme à feu ou un couteau). Si les Témiscabitiennes sont rarement victimes de meurtre en contexte conjugal, la menace existe bel et bien. Selon les statistiques compilées auprès d'une partie des femmes ayant fait appel aux maisons d'hébergement de la région en 2019, 39 % craignaient pour leur vie. Par ailleurs, le délestage compromet les services de proximité en santé sexuelle auprès d'une population vulnérable et méfiante très difficile à rejoindre.

⁷ <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques/ampleur/#ref> consulté le 2020/08/25.

⁸ Enquête sociale générale sur la victimisation. Statistique Canada. (Canada, 1999, 2004, 2009 et 2014)



Les initiatives régionales permettant d'enrayer les violences envers les femmes en Abitibi-Témiscamingue

Au cours des dernières années, les violences envers les femmes ont occupé une place importante dans l'espace public. Cela est dû, notamment, aux récents mouvements de dénonciations et à la couverture médiatique de diverses situations de violences envers les femmes. Dans ce contexte, le système de justice a été la cible de plusieurs critiques et différentes initiatives ont été mises en place pour améliorer les politiques et les pratiques dans ce secteur.

De leur côté, les mouvements sociaux de dénonciation et les marches citoyennes permettent de briser l'isolement des femmes et de dénoncer les formes de violence; ils contribuent également aux changements de mentalités. Ils déconstruisent notamment une tolérance parfois présente dans les médias et les milieux de vie et rappellent que la responsabilité d'empêcher ces agressions et d'aider les victimes incombe à l'ensemble de la société.

Des intervenantes et des militantes féministes travaillent, depuis plusieurs décennies, pour faire reconnaître les violences envers les femmes, ainsi que pour soutenir les femmes victimes de violence et assurer leur sécurité. Néanmoins, leurs efforts ne sont pas toujours visibles et leur travail n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Les résultats de cet état des lieux témoignent de l'ampleur du phénomène des violences envers les femmes en Abitibi-Témiscamingue et du rôle essentiel joué par les organismes féministes. Ils démontrent que le travail des intervenantes est essentiel pour assurer la sécurité des femmes victimes de violence, ainsi que pour les soutenir et répondre à leurs multiples besoins. Il est difficile d'envisager comment, si ces organismes n'existaient pas, les institutions seraient en mesure de répondre aux besoins de toutes ces femmes.

Les ressources en intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale font face à un sous-financement chronique et ne sont pas présentes sur l'ensemble du territoire. Il n'y a pas de maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale dans la MRC d'Abitibi-Ouest. Le déracinement entraîne des contraintes supplémentaires qui empêchent certaines femmes de se diriger vers une maison d'hébergement dans la MRC voisine. La maison d'hébergement Le Nid à Val-d'Or accueille des femmes du Grand Nord. Par ailleurs, l'absence de services spécialisés pour les femmes multiéprouvées pose problème, obligeant parfois le réseau régional des Maisons d'hébergement à pallier cette absence.

Le manque de ressources accessibles aux femmes victimes de violence conjugale touche aussi la justice : dans la région, peu d'avocats acceptent l'aide juridique, principalement en droit familial. Les femmes doivent multiplier les démarches pour trouver un avocat, souvent même à l'extérieur de la région. Un service de justice réparatrice pourrait être bénéfique pour certaines personnes, pour éviter que la violence soit constamment répétée. Cela permettrait d'offrir les outils nécessaires au développement des individus. Enfin, on espère une réforme du système judiciaire pour une meilleure protection des victimes qui pourrait se concrétiser entre autres par un tribunal des violences sexuelles et conjugales. Le système de justice devrait également tenir compte des différences culturelles et les recommandations des différentes enquêtes sur les violences envers les femmes autochtones devraient être appliquées. Toutes les victimes devraient avoir le droit d'être entendues et crues lorsqu'elles portent plainte.

Par ailleurs, la concertation des organismes facilite tant la prévention que le dépistage et l'action et assure une complémentarité de services sur le territoire. La table de concertation en violence conjugale et agressions sexuelles de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe les partenaires de la région et permet la tenue d'événements thématiques et la mise en œuvre de projets spécifiques. La majorité des programmes de prévention sont supportés et déployés par les intervenantes des maisons d'hébergement et des CALACS du territoire.

En prévention des homicides conjugaux, le projet *Rabaska* est implanté dans toutes les MRC de la région. Dans ce cadre, les responsables institutionnels ont reçu une formation sur l'évaluation du risque et la gestion de la confidentialité, ce qui facilite la tenue de cellules de crise et de plans d'intervention concertés.

En termes de prévention, le projet *Roxane*, qui a vu le jour en 2012, est un atelier de prévention et de sensibilisation pour contrer la violence dans les relations amoureuses chez les adolescentes et adolescents. Il vise, en autres, la promotion des rapports égaux.

Le projet *Empreintes – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel* est un programme de prévention des agressions à caractère sexuel destiné aux jeunes de niveau secondaire, à leurs parents et au personnel scolaire. Ce programme vise à réduire la tolérance sociale vis-à-vis les différentes formes de violence sexuelles.

Dans la Vallée-de-l'Or, les organismes adaptent leurs interventions aux femmes vulnérables et aux cultures autochtones afin de rejoindre davantage de femmes marginalisées et celles désirant sortir de la prostitution. Le projet *Mikizi* accompagne les femmes autochtones dans leurs processus de guérison. Celles-ci utilisent des méthodes traditionnelles et culturellement adaptées. Le projet *Ouvrons les portes*, quant à lui, a pour mandat d'offrir du soutien et de l'accompagnement aux femmes désirant sortir d'un milieu qui les exploite sexuellement.

De plus, un poste de police communautaire mixte autochtone a été développé en 2017 dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. Celui-ci a pour mission de favoriser une approche communautaire et de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique en intervenant en deuxième ligne comme policier. Cette initiative contribue à rebâtir la confiance entre les institutions et la population et offre un soutien et une assistance aux patrouilleurs du poste de la MRC de la Vallée-de-l'Or lorsqu'une intervention concerne une personne vulnérable, intoxiquée ou itinérante.

La prévention interpelle aussi le milieu de l'éducation. Des cours de sexualité et de gestion des habiletés sociales contribuent à éliminer des comportements inadéquats. Ces cours devraient aborder davantage les relations saines, égaux et non stéréotypées. D'ailleurs, ces formations doivent s'adresser à divers milieux, dont les jeunes, les bénévoles et différents intervenants, et être dispensées par les ressources reconnues et expérimentées en la matière.



Conclusion

Le rapide survol des statistiques régionales démontre la forte exposition des Témiscabitiennes à la violence. La dispersion et l'éloignement créent des enjeux supplémentaires pour les femmes victimes de violence et les organismes agissant auprès d'elles. Le racisme, la pauvreté, la faible scolarité, le sexisme dans l'emploi, le manque de ressources de proximité, les difficultés d'accès à la justice accentuent les difficultés que connaissent les femmes victimes de violence sexuelle ou conjugale. L'importance du taux de victimes chez les jeunes suscite aussi de l'inquiétude quant à la persistance de la violence envers les femmes dans le futur. La prévention, le dépistage, l'intervention auprès des agresseurs vont de pair avec la connaissance des enjeux spécifiques aux femmes. L'utilisation d'outils tels que l'analyse différenciée selon le sexe dévoile souvent des conséquences imprévues de décisions sur les femmes.

La région compte cinq centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) ou Centre d'aide, soutien individuel et de prévention contre les agressions à caractère sexuel (CAPACS), un par MRC. On trouve quatre maisons d'hébergement, une par MRC sauf celle d'Abitibi-Ouest. Les ressources actuelles d'intervention auprès des femmes victimes de violence restent à consolider et à étendre sur l'ensemble du territoire. À cela s'ajoute l'obligation de composer avec des femmes multiéprouvées qui combinent des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d'alcoolisme, d'itinérance, pour lesquelles il n'existe pas de services spécialisés. De leur côté, les centres de femmes, qui interviennent dans la prévention et le dépistage de la violence auprès des femmes, sont présents dans quatre MRC de la région; ce service essentiel est absent de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

L'ensemble de la société a un rôle à jouer pour améliorer la situation. L'aide des municipalités contribue à réduire la charge de celles qui doivent reconstruire leur vie. Outre les services directement reliés à la violence conjugale, les besoins des femmes qui y font face sont multiples : logement salubre à prix abordable, aide juridique, emploi assorti d'un revenu décent, retour aux études, services de garde, santé, transport, accompagnement et soutien social, etc.



Recommandations

À la lumière de l'analyse des données présentées, voici quelques pistes de solutions proposées par le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue afin de mieux prévenir les violences et de soutenir davantage celles qui les vivent. Les recommandations que nous vous présentons constituent des pistes d'action réalistes et porteuses. Elles émanent des celles qui travaillent quotidiennement auprès des femmes, des adolescentes et des enfants victimes de violence. Elles découlent d'une analyse documentaire approfondie, mais aussi et surtout d'échanges avec des intervenantes qui cumulent plusieurs années d'expérience sur le terrain.

- Les femmes subissent une iniquité de revenu plus importante dans la région que dans l'ensemble du Québec. Le revenu des femmes de la région équivaut à 66 % de celui des hommes. Elles ont souvent plus d'enfants que dans l'ensemble du Québec. Cette inégalité de fait entraîne des conséquences plus importantes en cas de rupture. En conséquence, il est essentiel de **BONIFIER** les différents programmes afin de réduire les iniquités, d'atteindre un revenu décent couvrant les besoins de base, d'augmenter le salaire minimum, de favoriser l'accès à l'éducation et de reconnaître les emplois traditionnellement féminins à leur juste valeur. Ces mesures permettront de sortir les femmes de la pauvreté et, par le fait même, d'améliorer leurs conditions de vie.
- **ASSURER** l'accès à des garderies subventionnées offrant des services adaptés aux horaires atypiques et en milieu de travail.
- Il est essentiel de **COLLECTER** et de **DIFFUSER** des données régionalisées sur toutes les formes de violence selon le sexe et les différentes catégories d'âge afin de mieux connaître les besoins pour y répondre plus adéquatement.
- L'ensemble de la société a un rôle à jouer pour assurer la sécurité des femmes. Les différentes instances doivent y contribuer. À cet effet, il faut **RENDRE ACCESSIBLES** et **DÉVELOPPER** davantage de logements décents et à prix abordable incluant les logements sociaux.

- DÉVELOPPER des services de transport collectif et d'urgence adaptés à chaque territoire de la région.
- ASSURER l'accessibilité et la couverture des services de télécommunications en termes d'installation et de cout sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.
- ASSURER ET MAINTENIR l'accessibilité à des soins de santé et de services sociaux répondant aux besoins et aux particularités des femmes.
- Le système de justice doit TENIR COMPTE des différents rapports d'enquêtes et APPLIQUER les diverses recommandations concernant les violences envers les femmes, notamment ceux envers les femmes autochtones. Il importe de FAIRE PREUVE d'empathie face aux victimes, de les croire et de les aider lorsqu'elles portent plainte.
- Le manque criant d'avocats acceptant des mandats d'aide juridique, principalement en droit familial, demeure un obstacle pour les femmes victimes de violence conjugale. Il faut INVESTIR dans les services d'aide juridique afin de s'assurer que les victimes puissent y avoir recours facilement.
- Les femmes issues des diversités culturelles éprouvent des difficultés à recevoir des services dans leur langue d'origine. Il est important d'ADAPTER et de DISPENSER des services qui tiennent compte de ces différences culturelles.
- CONSOLIDER les initiatives de concertation intersectorielle, locale et régionale qui travaillent à la prévention, au dépistage et à l'action dans le but d'améliorer l'efficacité des références et des interventions (les organismes communautaires, les corps policiers, le CAVAC, les établissements scolaires, etc.).
- FAVORISER les initiatives des mouvements sociaux pour sensibiliser la population sur les diverses formes de violence. Ces initiatives permettent de donner une voix aux femmes qui vivent cette réalité et d'ainsi briser leur isolement.
- FAVORISER l'éducation à la sexualité et aux relations égalitaires en milieu scolaire en ayant recours aux ressources spécialisées. OFFRIR de la formation adaptée auprès du personnel en établissement scolaire.
- POURSUIVRE et DÉVELOPPER des campagnes de sensibilisation auprès de la population pour favoriser les relations saines et égalitaires et pour dénoncer toutes les formes de violence.

- **BONIFIER** le financement à la mission des groupes de femmes selon les besoins réels et de façon récurrente tout en préservant leur autonomie. Un financement adéquat permettrait de travailler davantage en prévention, de consolider les programmes existants, d'assurer une plus grande accessibilité et d'ainsi mieux répondre aux demandes sur l'ensemble du territoire.
- **POURSUIVRE** la mise en œuvre et la pérennité du projet régional *Rabaska* prévenant notamment les risques d'homicides conjugaux. Celui-ci permet aux responsables institutionnels de recevoir une formation sur l'évaluation du risque. La gestion de la confidentialité facilite la tenue de cellules de crise et de plans d'intervention concertés.
- Les ressources en intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale ne sont pas présentes sur l'ensemble du territoire. Il est primordial d'**IMPLANTER** une maison d'hébergement dans la MRC d'Abitibi-Ouest et dans les secteurs les plus éloignés afin d'éviter que le déracinement entraîne des contraintes supplémentaires pour les femmes.
- Considérant la proportion de la population autochtone sur notre vaste territoire, il est nécessaire de **DÉVELOPPER** des services dans ces communautés adaptées à leurs réalités.
- Afin d'enrayer les violences envers les femmes et d'améliorer leurs conditions de vie, il est incontournable d'**ASSURER** une continuité des services alternatifs au réseau de la santé comme : centres de femmes, maisons d'hébergement en violence conjugale, maisons de deuxième étape, ressources en prévention pour les enfants, ressources d'hébergement pour femmes en difficulté et multiéprouvées, centres de crise, centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles.



Références

Beaupré, P. (2015). *La violence entre partenaires intimes*. Dans Statistique Canada (Ed.), *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2013* (pp. 24-45). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

Burczycka, M. (2016). *Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014*. Dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2014* (p. 3 - 21). Ottawa, Ontario : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada.

Dragiewick, M. (2010). *Conflict Tactics Scale (CTS/CTS2)* dans Encyclopedia of Victimology and Crime Prevention, vol. 1., Thousand Oaks: Sage Publications.

Damant, D. et Guay, F. (2005). *La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses*. Canadian Review of Sociology and Anthropology, 42(2), 125-144.

Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, 1995.

Institut de la statistique du Québec, région de l'Abitibi-Témiscamingue : Caractéristiques territoriales et municipales. Consulté en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/abitibi-temiscamingue/portrait-regional/occupation-du-territoire/>

Ministère de la Justice, *Les formes de l'agression sexuelle (2017)*. Consulté en ligne : <https://www.justice.gouv.qc.ca/victimes/victimes-dagression-sexuelle/#:~:text=Les%20formes%20de%20l'agression,sans%20y%20donner%20votre%20consentement>

Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique (2019)*. Consulté en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00001-fra.pdf?st=qdqqH8tx>

Crédits

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme régional de concertation qui a pour mission de défendre et de promouvoir les droits des femmes et d'agir sur des enjeux en condition de vie des femmes dans une perspective féministe. Ensemble, les membres du Regroupement contribuent à l'avancement de dossiers sur la condition féminine depuis plus de 35 ans.

Rédaction : Marie-Josée Marcoux

Révision : Louiselle Luneau, Brigitte Arseneault, Chantal Lalonde et Johannie Marleau-Houle.

Correction : Carmen Dion

Graphisme : Lucie Baillargeon

Nous tenons à remercier les groupes de femmes de la région ainsi que le Comité de coordination du RFAT pour leur généreuse contribution et leurs avis éclairés qui ont permis de réaliser cet état des lieux.

La réalisation et la publication de *l'État des lieux : la violence envers les femmes* sont rendues possibles grâce au soutien financier du Secrétariat à la condition féminine.

Publication : 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2021



REGROUPEMENT
DE FEMMES
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

332, rue Perreault Est
C.P. 1051
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8

Tél. : 819 764-9171
Télec. : 819 764-9192

rfat@lino.sympatico.ca
www.rfat.qc.ca



REGROUPEMENT
DE FEMMES
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Avec la participation de

Québec 